

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3865

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Boulevard urbain "est", entre la rue du Dauphiné et la RD 518 - Clôture de la concertation préalable**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3574 en date du 11 septembre 2006, le Conseil a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de concertation à mettre en œuvre préalablement à la réalisation du boulevard urbain "est" à Saint Priest, partie comprise entre la rue du Dauphiné et la RD 518.

Le conseil municipal de Saint Priest a délibéré sur les mêmes objectifs et modalités lors de sa séance du 6 juillet 2006.

Les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette voie et proposés à la concertation sont :

- faciliter les liaisons entre pôles à travers l'est et le sud de l'agglomération,
- assurer le délestage des voiries communales traversant les zones d'habitat et notamment du centre-ville en déviant la desserte poids lourds des zones d'activités,
- faciliter l'accès à ces zones d'activités et à la ZAC sur les terrains Renault trucks,
- créer un espace urbain fédérateur.

La concertation s'est déroulée selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées a été mis à la disposition du public à l'hôtel de Communauté et à l'hôtel de Ville de Saint Priest,
- un avis a été publié dans les éditions du Progrès les 15 et 25 septembre 2006 et dans celles du Tout Lyon les 16 et 30 septembre 2006.

Les résultats de la concertation sont les suivants : sur les deux cahiers ouverts, aucune observation n'a été portée par le public ;

Vu ledit dossier ;

Vu les résultats de la concertation ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable relative au projet du boulevard urbain "est" à Saint Priest, entre la rue du Dauphiné et la RD 518.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,